



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AGENTS CONTRACTUELS, LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

La CFDT est attachée au statut dont les principes garantissent l'accès de tous au service public et l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers. Ils obligent les administrations publiques comme les fonctionnaires à une adaptation permanente.

Mais le statut général ne saurait être source de précarité : **les employeurs publics sont tenus de faire preuve d'exemplarité dans la gestion des agents contractuels, dans le respect des dispositions statutaires.** La CFDT exige que la contribution des agents contractuels au service public soit reconnue.

La CFDT s'était pleinement engagée dans la négociation qui avait débouché sur l'accord du 31 mars 2011 sur la sécurisation des parcours professionnels des contractuels, pour garantir l'effectivité de leurs droits individuels et collectifs et leur offrir des parcours professionnels sécurisés dans la fonction publique. Cet accord arrive à son terme. Il est temps d'en tirer un bilan partagé.

Aujourd'hui, que voulons-nous ?

- Que cesse le recours aux contractuels quand il est déjà possible de recruter des titulaires sans concours.
- Que les conditions d'emplois soient améliorées : durée minimale de travail hebdomadaire, durée des contrats.
- Que les contrats courts soient limités et leur renouvellement encadré.
- Pour les contractuels en CDD, faciliter l'accès au CDI et à l'emploi titulaire.
- Pour les contractuels en CDI, la définition d'une politique d'évolution de leur rémunération, un déroulement de carrière assorti d'un cadre de gestion qui pourrait être commun à l'ensemble de la fonction publique.
- Que les contractuels en CDI puissent bénéficier d'une vraie mobilité et d'une réelle portabilité de leur contrat, avec la sécurisation de leur parcours professionnel au sein des fonctions publiques.
- L'accès à la protection sociale complémentaire et aux prestations d'action sociale.



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**



VOTEZ CFDT